

Réf: Dossier 369059

Avis de constitution

SOCIETE « ANABELISTO »

Siège Abidjan Cocody Angré 8e Tranche, près de la
cité les Arcades 2, Lot 1202, Ilot 101

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 06/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANABELISTO »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Production audiovisuelle et communication
- Prestations diverses,
- Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8e Tranche, près de la
cité les Arcades 2, Lot 1202, Ilot 101

Dirigeant(s) M DJO-BI TOH PHILIPPE BORIS-VENCESLAS
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13015 du 17/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77320/GTCA/RC/2024 du 17/12/2024

